



## Communiqué

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable et de l'Énergie

Ministère du Logement, de l'Égalité  
des Territoires et de la Ruralité

Paris, le vendredi 3 avril 2015

### *Ségolène Royal et Sylvia Pinel reçoivent des propositions pour accélérer les procédures d'aménagement et moderniser le droit de l'environnement*

---

Aujourd'hui, Ségolène ROYAL et Sylvia PINEL ont reçu le rapport « **accélérer les projets de construction, simplifier les procédures environnementales, moderniser la participation du public** », remis par M. le Préfet Jean-Pierre DUPORT.

Ségolène ROYAL s'est également vu remettre deux rapports sur la modernisation du droit de l'environnement : le rapport « **Moderniser l'évaluation environnementale** » rédigé par M. Jacques VERNIER, ancien maire de Douai, président du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques et le rapport « **Améliorer la séquence Eviter-Réduire-Compenser** », rédigé par M. Romain DUBOIS, directeur général adjoint à RFF Réseau.

Le gouvernement poursuit, en effet, un double objectif :

- moderniser le droit de l'environnement pour le rendre plus efficace et mieux proportionné,
- relancer la construction en permettant l'accélération des projets de logements, d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Ces deux chantiers trouvent, notamment, une traduction législative dans des habilitations à légiférer par ordonnance inscrites dans le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Sylvia PINEL a engagé à l'été 2014 un plan de relance de la construction dont l'un des axes repose sur la simplification des règles de construction et d'urbanisme. Il s'agit d'atteindre l'objectif fixé par le président de la République de réduire à 5 mois les délais de délivrance des permis de construire.

Ségolène ROYAL et Sylvia PINEL ont souhaité que soient élaborées des propositions concrètes d'accélération des projets, tout en garantissant la qualité du cadre de vie des citoyens.

Les Ministres retiennent notamment, du rapport de Jean-Pierre DUPORT:

- les réflexions concernant une meilleure articulation entre les procédures du code de l'urbanisme et les autres procédures auxquelles sont soumis les projets de construction et d'aménagement. Ce travail se concrétisera rapidement au plan réglementaire et pourra avoir un effet à très court terme, pour nos concitoyens, sur l'obtention des permis de construire dans un délai resserré,
- les propositions visant à éviter la répétition des évaluations environnementales sur une même opération, lorsque cela n'est pas nécessaire, tout en préservant un haut niveau de protection de l'environnement,

- 
- la nécessité de passer d'une administration de « guichet » à une administration de « projet ».

Au-delà des procédures, Sylvia PINEL est très sensible à la proposition permettant de limiter les possibilités de refus non justifiés de permis de construire par une clarification de la motivation de ces refus.

Les propositions de Jean-Pierre DUPORT s'articulent avec les travaux des groupes de travail sur la modernisation du droit de l'environnement, dont les deux autres rapports sont issus. La commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique, chargée de la modernisation du droit de l'environnement et animée par Alain RICHARD en a d'ailleurs suivi l'élaboration.

Ségolène ROYAL est très attachée au respect des principes de modernisation du droit de l'environnement qui irriguent ces travaux : non-régression, efficacité et proportionnalité, sécurité juridique, effectivité.

Dès maintenant, Ségolène ROYAL retient des rapports un ensemble de mesures qui pourront être portées rapidement à la concertation et mises en œuvre :

- En matière d'évaluation environnementale, l'indépendance de l'autorité environnementale sera renforcée. Un projet de décret sera mis en consultation dans les prochains jours.
- Un centre de ressource sur la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » sera constitué, afin d'assurer le partage de la connaissance et la formation de tous les acteurs de la chaîne de décision.
- Pour améliorer la qualité des études d'impact, une charte d'engagement des bureaux d'études sera élaborée avec l'ensemble des acteurs.
- Le recours aux outils numériques, notamment pour le suivi dans le temps des mesures compensatoires, sera développé.
- La mise en œuvre des compensations sera facilitée, au travers d'outils juridiques et opérationnels, dont certains sont d'ores et déjà prévu par le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Les ordonnances prévues par le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques permettront de mettre en œuvre les dispositions de nature législative après association du Conseil National de la Transition Ecologique et des parlementaires, comme le gouvernement s'y est engagé.

La modernisation du droit de l'environnement, en rendant ce droit plus lisible, plus accessible et mieux proportionné à la diversité des projets, participe de l'amélioration du débat public et s'inscrit pleinement dans le chantier de la démocratisation du dialogue environnemental engagé par le Président de la République lors de la dernière conférence environnementale. D'ici fin mai, des propositions innovantes seront présentées. Elles permettront d'améliorer la transparence, l'efficacité des procédures et du droit de l'environnement et devront être rapidement applicables.

Pour toute information complémentaire, contacts :

**Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31**

**Service de presse de Mme Sylvia Pinel : 01 44 49 85 13**



Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable  
et de l'Énergie

Ministère du Logement,  
de l'Égalité des territoires  
et de la Ruralité

Conseil régional  
d'Île-de-France

Paris, le jeudi 21 mai 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### *Loi de transition énergétique et tiers-financement : La rénovation de 40 000 logements en copropriété financée par le plan d'investissement pour l'Europe*

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, et Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional d'Île-de-France, saluent le premier prêt accordé en France dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe.

Grâce à ce financement de 400 millions d'euros, les sociétés de tiers financement prévues par la loi Alur, pourront financer les travaux dans 40 000 logements en copropriétés sans avance de fonds de la part des copropriétaires.

Ce financement permettra de générer 800 millions d'euros de travaux et de créer 6 000 emplois.

La loi Transition énergétique, dès qu'elle sera définitivement adoptée, permettra à ces sociétés d'accorder directement des prêts grâce à un agrément bancaire spécifique.

La société d'économie mixte (SEM) « énergie posit'IF » dont le principal actionnaire est le Conseil régional d'Île-de-France, sera la première à bénéficier de cette enveloppe pour rénover 8 000 logements en Île-de-France au cours des quatre prochaines années.

---

#### **Contacts presse :**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :  
Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité :  
Conseil régional d'Île-de-France : Lola Terrasson :

01 40 81 78 31  
01 44 49 85 13  
01 53 85 66 45

---

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)  
[www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)

---



**Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable  
et de l'Énergie**

**Ministère du Travail, de l'Emploi,  
de la Formation professionnelle  
et du Dialogue social**

**Ministère du Logement,  
de l'Égalité des territoires  
et de la Ruralité**

Paris, le Mardi 26 mai 2015

# INVITATION PRESSE

**Ségolène Royal,**

ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

**François Rebsamen,**

ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

et **Sylvia Pinel,**

ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

**signeront avec les professionnels du bâtiment**

**une charte de mobilisation en faveur de la formation des professionnels  
du bâtiment pour la rénovation énergétique des bâtiments dans les territoires**

**Mercredi 27 mai à 12h00**

72, rue de Varenne, Paris 7<sup>ème</sup>

Afin de développer la rénovation énergétique des bâtiments, cette charte permettra de :

- développer les compétences des professionnels autour des enjeux de la performance énergétique, notamment en renforçant la qualité de la formation professionnelle pour les métiers du bâtiment ;
- et de soutenir et valoriser l'innovation dans la construction sur l'ensemble des territoires.

***Les journalistes sont invités à s'accréditer auprès du service presse :***

***[secretariat-presse@territoires.gouv.fr](mailto:secretariat-presse@territoires.gouv.fr)***

---

**Contacts presse :**

*Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :*

01 40 81 78 31

*Ministère du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social :*

01 49 55 31 02

*Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité :*

01 44 49 85 13

72 rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)



Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable  
et de l'Énergie

Ministère du Travail, de l'Emploi,  
de la Formation professionnelle  
et du Dialogue social

Ministère du Logement,  
de l'Égalité des  
territoires  
et de la Ruralité

Association des Régions  
de France

Paris, le Mardi 26 mai 2015

## INVITATION PRESSE

**Ségolène Royal,**

ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

**François Rebsamen,**

ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

**Sylvia Pinel,**

ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

et

**Alain Rousset,**

président de l'Association des Régions de France

**signeront avec les professionnels du bâtiment**

**une charte de mobilisation en faveur de la formation des professionnels  
du bâtiment pour la rénovation énergétique des bâtiments dans les territoires**

**Mercredi 27 mai à 12h00**

72, rue de Varenne, Paris 7<sup>ème</sup>

Afin de développer la rénovation énergétique des bâtiments, cette charte permettra de :

- développer les compétences des professionnels autour des enjeux de la performance énergétique, notamment en renforçant la qualité de la formation professionnelle pour les métiers du bâtiment ;
- et de soutenir et valoriser l'innovation dans la construction sur l'ensemble des territoires.

**Les journalistes sont invités à s'accréditer auprès du service presse :**

**[secretariat-presse@territoires.gouv.fr](mailto:secretariat-presse@territoires.gouv.fr)**

---

**Contacts presse :**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

01 40 81 78 31

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social :

01 49 55 31 02

Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité :

01 44 49 85 13

72 rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)



Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable  
et de l'Énergie

Ministère du Travail, de l'Emploi,  
de la Formation professionnelle  
et du Dialogue social

Ministère du Logement,  
de l'Égalité des territoires  
et de la Ruralité

Association des Régions  
de France

Paris, le Mercredi 27 mai 2015

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## *Etat, régions, syndicats professionnels : une charte de mobilisation en faveur de la formation professionnelle dans le bâtiment*

---

Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, François REBSAMEN, ministre du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, Alain ROUSSET, président de l'Association des Régions de France et les professionnels du bâtiment ont signé ce matin une charte de mobilisation en faveur de la formation des professionnels du bâtiment.

Cette charte vise à mobiliser les acteurs de la formation professionnelle et à mettre en synergie leur action pour :

- développer les compétences des professionnels pour réussir la transition énergétique du bâtiment, notamment en renforçant la qualité de la formation initiale comme continue, en appréhendant mieux les besoins au niveau territorial et en apportant des réponses appropriées ;
- soutenir et valoriser l'innovation dans la construction sur l'ensemble des territoires.

Pour atteindre les objectifs ambitieux que fixe le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte (rénover 500.000 logements par an, diminuer de 20 % la consommation d'énergie avant 2030 et de 50 % avant 2050), et créer les emplois qui vont avec, les professionnels du bâtiment doivent se mobiliser.

500 territoires sont engagés dans toute la France pour la transition énergétique et pour le climat. Des milliers de projets de rénovation et de construction à énergie passive et positive y sont envisagés.

Cette charte vise, par une association étroite des régions, à apporter aux entreprises du bâtiment une offre de formation adaptée à leurs besoins, en lien avec les spécificités locales de leur activité. Elle permettra par exemple d'associer les différents partenaires au développement d'un réseau de plateaux techniques locaux permettant de diffuser les nouvelles règles de l'art sur l'ensemble du territoire national.

Il s'agit également d'adapter aux enjeux de chaque territoire les actions menées dans le cadre du Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (PACTE) et du Plan de transition numérique du bâtiment, lancés en début d'année et pour lesquels l'État mobilise 50 millions d'euros.

---

**Contacts presse :**

*Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :*

01 40 81 78 31

*Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social :*

01 49 55 31 02

*Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité :*

01 44 49 85 13



## Communiqué

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ministère de Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Commissariat Général à l'Investissement

*Paris, le lundi 29 juin 2015*

### *L'innovation urbaine pour la transition écologique des territoires : Lancement de l'appel à projets « Ville de demain »*



**Ségolène Royal**, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, **Sylvia Pinel**, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, **Louis Schweitzer**, Commissaire Général à l'Investissement, et **Pierre-René Lemas**, directeur général du groupe Caisse des Dépôts lancent la seconde tranche de l'appel à projets « **Ville de demain** » (2015-2017).

Doté d'un budget de **668 millions d'euros**, géré par la Caisse des Dépôts au titre du Programme d'Investissements d'Avenir, le programme « Ville de demain » favorise l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville portée dans le cadre de la démarche **ÉcoCité**.

Grâce à « Ville de demain », l'État accompagne, depuis 2010, les projets urbains intégrés, exemplaires en termes d'excellence environnementale et d'innovation, portés par des acteurs publics ou privés, dans des métropoles ou des grandes agglomérations. L'objectif de cette démarche partenariale est de développer des villes attractives et résilientes qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la qualité de vie de ses habitants.

La **seconde tranche, dotée de 336 millions d'euros**, s'inscrit dans la continuité de la première en ouvrant l'appel à projets à de nouveaux territoires dans le cadre de l'affirmation des métropoles ainsi qu'aux start-up et entreprises innovantes dans les domaines de la ville durable.

L'appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), aux établissements publics de l'État ayant pour mission principale de favoriser l'aménagement ainsi qu'aux entreprises privées et groupement d'acteurs de la ville et de l'aménagement.

Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 25 septembre 2015.

### **À propos du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) piloté par le Commissariat Général à l'Investissement**

Doté de 47 milliards d'euros, dont plus de 33 milliards ont déjà été engagés, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) a été mis en place par l'État en 2010 afin de financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six axes stratégiques majeurs pour la France de demain ont ainsi été identifiés :

- l'enseignement supérieur et la formation ;
- la recherche et sa valorisation ;
- la modernisation industrielle ;
- le développement durable ;
- l'économie numérique ;
- la santé et les biotechnologies.

La gestion du PIA a été confiée à dix opérateurs, dont le groupe Caisse des Dépôts, qui gère ainsi 13,7 milliards d'euros déclinés en 36 conventions.

### **Appel à projets « Villes respirables en 5 ans »**

L'appel à projets « Villes respirables en 5 ans », lancé le 2 juin dernier, vise à faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires pour la reconquête de la qualité de l'air afin de garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations. Ces territoires contribuent au déploiement local des dispositions du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les projets de « Villes respirables en 5 ans » sont portés par des territoires et des agglomérations prioritairement situés dans l'une des 36 zones couvertes par un plan de protection de l'atmosphère. Les porteurs de projets s'engagent à mettre en œuvre des mesures radicales dans le domaine de la mobilité mais également, au regard des enjeux locaux, dans le domaine résidentiel, industriel et agricole.

**Retrouvez le nouveau cahier des charges de l'appel à projets ainsi que toutes les informations relatives à la démarche Ecocité sur le site du ministère :**

**<http://www.territoires.gouv.fr/les-ecocites>**

Pour toute information complémentaire, contacts :

**Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31**

**Service de presse de Mme Sylvia Pinel : 01 44 49 85 13**

**Service de presse groupe Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00**

**GROUPE**



Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable  
et de l'Énergie

Ministère du Logement,  
de l'Égalité des territoires  
et de la Ruralité

Commissariat général  
à l'Investissement

Paris, le jeudi 8 octobre 2015

## Communiqué de presse

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** pour la  
**CROISSANCE VERTE**



*Lancement de l'appel à projets*

*« Démonstrateurs industriels pour la ville durable »*

---

**A deux mois de la COP 21, Ségolène Royal**, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et **Sylvia Pinel**, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité en lien avec le Commissariat Général à l'Investissement, lancent l'**appel à projets « Démonstrateurs industriels pour la ville durable »**.

Cet appel à projets **s'adresse aux entreprises de la ville durable** (bâtiment, travaux publics, réseaux), pour accompagner **des projets pilotes**, vitrines du savoir-faire français en matière de développement durable.

Il doit **faciliter la réalisation de projets expérimentaux innovants** qui intègrent toutes les fonctions urbaines (constructions, déplacements, gestion de l'eau, énergie, déchets, prise en compte des risques, trames vertes et bleues...) pour une plus grande performance environnementale, économique et sociale.

Les projets seront présentés par une entreprise - ou un groupement d'entreprises – associée à une collectivité partenaire.

Les projets retenus bénéficieront d'un **appui par les services de l'État** pour faciliter leur mise en œuvre, favoriser l'innovation, en mobilisant les administrations concernées et l'expertise nécessaire.

**Une aide financière à l'ingénierie** au titre de l'action « ville de demain » du programme d'investissement d'avenir pourra être envisagée, le cas échéant.

Les projets pilotes et leurs territoires s'inscriront dans un dispositif de communication et de promotion pour **valoriser les savoir-faire français en matière d'innovation pour la ville durable, en France, en Europe et à l'international**, notamment dans le cadre des actions de promotion menées par le réseau des acteurs français de la ville durable, Vivapolis.

Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 13 novembre 2015.

**Retrouvez le cahier des charges de l'appel à projets sur les sites des ministères :**

Pour toute information complémentaire, contacts :

**Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31**  
**Service de presse de Mme Sylvia PINEL : 01 44 49 85 13**  
**Commissariat général à l'investissement : 01 42 75 64 43**